



Monsieur Philipp Haenggi
Président de la Fédération Suisse d'Échecs

Motion pour l'assemblée générale de la FSE, concernant la pratique de l'arbitrage.

Monsieur le président, Messieurs,

Constat, raisons :

Le Jeu d'échecs a passé récemment au stade de sport, au prix d'efforts non négligeables.
Maintenant que c'est un sport, il faut non seulement en accepter les avantages (financiers) mais également les obligations, sous peine de voir un jour s'effondrer les premiers.
Actuellement, il n'existe pas de sport, où un arbitrage de qualité n'est pas assuré au niveau des épreuves importantes où nationales.
Au niveau du sport échiquéen, le pas n'a pas encore été franchi et trop souvent, on observe même dans des ligues supérieures, des fautes importantes d'arbitrage car il est assuré par du personnel à la limite de la compétence.

Propositions :

- a) Les compétitions telles que la coupe suisse (CS) doivent être arbitrées à partir du ¼ de finale par un arbitre FSE, à partir de la saison 2005/2006.
- b) Pour les compétitions par équipes, les chefs d'équipes désignés doivent avoir suivi au moins un cours DT1 (chefs d'équipes).
Délais de réalisation à fixer par le Comité Central, mais au plus tard dans 2 ans pour les ligues nationales et 3 ans pour les ligues inférieures.
Pour les ligues inférieures, après l'introduction, des dérogations peuvent être acceptées par les Directeurs des compétitions avec obligation pour le chef d'équipe de suivre un cours dans l'année.
- c) Les tournois hors compétitions de la FSE annoncés à la Liste Suisse de Classement doivent être avalisés par un arbitre officiel.

Coûts

Les coûts ne devraient pas changer vis à vis de la pratique actuelle.

La Sarraz et Lausanne, le 2 mai 2005

Pour le Club d'Echecs « Le Sarrazin », La Sarraz : _____

Pour le Club d'Echecs UBS Lausanne : _____